



Des militants de Greenpeace manifestent le 21 juin contre la fabrication de mines de guerre, devant le salon de l'armement au Bourget.

Verdy/AFIP

Le salon du Bourget est fini. Les questions restent

# Armes: les affaires continuent

**E**urosatory, le salon de l'armement terrestre, vient de fermer ses portes au Bourget. Au même moment la commission pontificale Justice et Paix publie un document qui stigmatise l'absence de scrupules avec laquelle les ventes sont menées. L'occasion de faire le point sur ce commerce avec Jean-Paul Hébert, membre du groupe de sociologie de la défense à l'École des hautes études en sciences sociales, et chercheur en économie de l'armement. Pour lui la France conduit, en la matière, une politique à courte vue.

**Aujourd'hui, il se vend deux fois moins d'armes, en valeur, qu'en 1987. Cela signifie-t-il que les conflits à venir seront moins meurtriers ?**

Tout d'abord, ce n'est pas parce qu'une arme est bon marché qu'elle n'est pas meurtrière. Le bilan de la guerre du Golfe, pendant laquelle les techniques les plus modernes et coûteuses ont été utilisées massivement, est de 100 000 morts. Or,

avec des fusils et de simples machettes, les combattants du Rwanda en ont fait deux, trois fois plus, peut-être davantage.

**On peut tout de même se féliciter de cette spectaculaire baisse d'activité...**

Bien sûr. Car plus un pays est armé, plus il est capable de faire de mal à ses ennemis en cas de conflit. Cependant, toutes les régions du globe ne connaissent pas la même évolution. En Asie du Sud-Est, contrairement aux autres zones du globe, les achats d'armement n'ont cessé d'augmenter depuis 1987. Les pays de cette zone, qui connaissent une forte croissance, ont à présent les moyens de moderniser leurs armées. Comme la circulation économique s'y développe, le contrôle de leurs multiples îles et détroits devient stratégique. On prend des risques – à mon sens considérables – en contribuant à la constitution d'arsenaux dans cette zone où les contentieux territoriaux sont nom-

breux et complexes. Cinq pays, dont la Chine, le Vietnam ou les Philippines, se disputent la possession des îles Spratleys, par exemple. Il y a là un risque de conflagration à moyen terme, d'autant que nombre des gouvernements de la région sont tout sauf démocratiques...

**Comment expliquez-vous cette chute du commerce des armes dans le monde ?**

Avec la crise économique et la baisse du prix du pétrole, les pays du tiers-monde et du Moyen-Orient ont freiné leurs dépenses militaires. D'autre part, la disparition du pacte de Varsovie et de l'antagonisme avec le bloc communiste a mis fin à la présence symbolique, psychologique, de la menace. Et puis, c'est un peu comme à la Bourse : le commerce des armes avait tellement gonflé qu'il ne pouvait que revenir à des proportions plus normales. De sorte que, après les années noires (-19% en 1989 et -21% l'année d'après), le commerce

des armes conventionnelles s'est encore tassé de 3,6% à 122 milliards de francs en 1993, selon les chiffres du Sipri, l'organisme suédois indépendant qui fait autorité.

**Comment le secteur français de l'armement se porte-t-il dans ces conditions ?**

Mal. En 1982, cette industrie employait 310 000 personnes. Onze ans plus tard, il n'en reste que 230 000. Un emploi sur trois a donc été supprimé – de façon indolore, sans licenciements massifs – et ce mouvement continue. Pourquoi ? Avant tout parce que l'administration américaine, qui a considérablement réduit son budget défense, permet à ses industriels, en compensation, d'exporter tous azimuts. Si bien qu'en 1993, les Etats-Unis réalisaient 48% des ventes d'armes dans le monde. La France, 4,3%. La Chine aussi tente, en profitant du retrait russe de ses marchés traditionnels, de développer ses exportations d'armes, afin d'augmenter ses réserves en devises.

**La France risque-t-elle de vouloir copier ces politiques d'exportation volontaristes ?**

Dans le Livre blanc sur la défense, paru il y a cinq mois, qui définit les orientations pour l'avenir dans ce domaine, le gouvernement semble en effet donner la priorité aux ventes à l'étranger et affirme

son soutien aux industries du secteur. Le problème est que ce document n'envisage la question des ventes d'armes que sous l'angle économique. Pourtant, les conflits entre l'Irak et l'Irak, au Rwanda, en Yougoslavie, la guerre du Golfe, nous ont donné une leçon : la seule obéissance à la logique économique est dangereuse. Un vrai contrôle politique des exportations est nécessaire. Car, trop souvent, la France prend des décisions à courte vue en la matière. Voyez Saddam Hussein : au moment de la guerre Iran-Irak, on le pare de toutes les vertus et on l'aide à s'armer. Plus tard, au moment où il envahit le Koweït, on découvre que c'est un dictateur, un «*nouvel Hitler*» et on lui fait la guerre...

### Existe-t-il un lobby de l'armement capable d'influencer les décisions de l'Etat en France ?

En fait, il n'y a pas un lobby de l'armement mais plusieurs, un par secteur. Et leurs intérêts sont contradictoires. Si, par exemple, l'Etat décide de financer l'aéronautique, le spatial est presque assuré d'en pâtir. De sorte que, inca-

pables de faire pression de façon concertée, l'influence de ces lobbies sur les décisions de l'exécutif est assez faible.

### Une mise en garde comme celle de la commission pontificale Justice et Paix peut-elle avoir un effet modérateur sur ce type de commerce ?

Seul, ce document ne peut rien. Mais je crois qu'il est utile que des voix de tous ordres se saisissent du sujet. Car le plus accablant, à propos des ventes d'armes, n'est pas qu'elles aient lieu, mais qu'elles aient lieu sans débat politique. Le fait de protester contribue à sortir la question du placard pour experts dans lequel elle est enfermée. Et c'est d'autant plus difficile à faire que ce placard ressemble de plus en plus à un coffre-fort : le fascicule par lequel le gouvernement communique le montant des livraisons et des commandes effectuées par la France chaque année n'est pas paru en janvier dernier... Il y a un vrai problème de transparence.

Propos recueillis par  
PAUL DE BREM ■

# Justice et Paix : le diagnostic

Il commence par un constat : le développement anarchique du commerce des armes. Il s'achève sur une espérance : la meilleure organisation de la paix au niveau international. Le document de Justice et Paix sur le commerce international des armes, publié le 21 juin, reprend un sujet souvent abordé par les papes, de Jean XXIII à Jean-Paul II. Mais il constitue le premier document officiel et synthétique de l'Eglise catholique sur la question depuis la chute du rideau de fer. Il répond à quelques urgences.

### • Pourquoi cette déclaration sur le commerce international des armes ?

La commission Justice et Paix, rédactrice du document, part d'un constat : l'évolution récente du monde, la chute du communisme et l'apaisement de l'antagonisme

entre l'Est et l'Ouest n'ont pas mis fin au commerce des armes. Par son ampleur incontrôlée, ce que le document nomme le «*transfert d'armes*» constitue «*l'une des plaies mondiales les plus béantes et les plus secrètes de notre époque*».

### • Ce commerce est-il condamné ?

Justice et Paix ne le condamne pas dans son principe mais stigmatise l'absence de scrupules avec laquelle ce commerce est mené.

Dans certains cas, le transfert d'armes peut être légitime. «*Dans un monde où subsistent le mal et le péché*», nous rappelle le document, «*existe le droit à la légitime défense par des moyens armés*». Droit qui est aussi un devoir pour les chefs d'Etat, un devoir qui ne concerne pas seulement la protection de sa propre communauté nationale mais, partout dans le monde, la sauvegarde des populations menacées par un injuste agresseur. Si cette situation justifie un certain droit d'ingérence, elle légitime a fortiori le transfert d'armes. On peut, et même on doit, armer ceux qui, sans cela, seraient injustement écrasés.

### • Outre ce principe de la légitime défense, quelles sont les règles à observer dans le commerce des armes ?

La commission Justice et Paix souligne l'importance de ce qu'elle appelle le «*principe de la suffisance*». Principe certainement difficile à déterminer mais dont on voit bien la portée. Il s'agit, aussi bien pour le client que pour le fournisseur, d'éviter de «*déclencher une course aux armements chez les pays voisins et de déstabiliser toute une région*». Des armes certes, mais juste

ce qu'il faut pour se défendre...

### • Qui doit avoir la responsabilité en ce qui concerne les transferts d'armes ?

Le document est catégorique sur ce point, les Etats ne doivent jamais abdiquer leurs responsabilités. Même lorsqu'il s'agit d'industries privées, l'Etat doit exercer sur ce commerce un contrôle rigoureux. Contrôle qui n'a de sens qu'à la condition que le critère moral ne soit jamais oublié. Le document met en garde les gouvernements contre un certain cynisme mercantile. On ne peut pas vendre n'importe quelle arme à n'importe qui et «*l'argument souvent évoqué - à savoir que si un Etat refuse de fournir des armes, un autre le fera à sa place - est dénué de tout fondement moral*».

### • Doit-on établir une différence entre les «clients» actuels ou potentiels ?

Le document est très précis sur ce point. Il énumère plusieurs catégories à risques :

- **les régimes autoritaires** : leur fournir des armes, c'est se faire complice de violations nombreuses des droits de l'homme ;

- **les Etats en conflit**. Normalement la fourniture d'armes à des belligérants ne peut qu'entretenir le conflit, il faut donc l'éviter sauf en certains «*cas très graves*» ;

- **les groupes non étatiques**. Si l'on met en garde contre le risque de fournir des armes à des «*groupes terroristes ou criminels*», il faut toutefois «*savoir distinguer entre une lutte légitime dans ses buts et moyens et le terrorisme pur et simple*».

### • Tous les types d'armement sont-ils à mettre sur le même plan ?

Considérant que les armes nucléaires ou chimiques relèvent d'une réflexion spécifique, Justice et Paix n'examine que les questions posées par la fabrication et la vente des armes dites «*classiques*». Dans cette panoplie les «*mines terrestres*» font l'objet d'une attention et d'une dénonciation particulières. En effet, elles frappent aussi bien les populations que les combattants et surtout continuent d'agir très longtemps après leur pose alors même que les conflits ont pris fin.

JEAN-PIERRE MANIGNE ■



Au salon Eurosatory, un militaire kirghiz devant un missile Mistral.

Nogues/Sigma